



2
Jours

Le dialogue social dans la fonction publique

dans SECTEUR PUBLIC - RH ET SOCIAL / Réf : PUBLI-SOC-08

Objectifs de la formation

- Entretenir la paix sociale dans la collectivité
- Déterminer l'organisation du dialogue social
- Gérer le rôle des instances représentatives du personnel

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Définir la notion de dialogue social

- Une notion en évolution

2. Examiner le droit de participation dans le statut

3. Identifier les enjeux des élections professionnelles

4. Identifier le rôle-clé du CT et celui du CHSCT

Jour 1 - Après-midi

5. Intégrer le rôle de la hiérarchie administrative dans le cadre du dialogue social

- Rôle des DGS et DRH
- Rôle des encadrants intermédiaires

6. Examiner les principales difficultés rencontrées

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Difficultés contextuelles
- Difficultés sociales
- Difficultés managériales
- Difficultés financières

7. Examiner les apports de la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social

8. Examiner les droits et obligations des fonctionnaires dans le cadre de la loi sur la déontologie

- Les dispositions concernant le dialogue social

Jour 2-Matin

9. Déterminer l'avancée du dialogue social en matière de RPS

- Nécessité de limiter l'absentéisme dû à la santé au travail
- La communication plutôt que la confrontation
- La relation syndicat-élus-encadrants

10. Identifier les outils de l'organisation du dialogue social dans les collectivités

- Les enjeux d'une organisation ciblée
- Comment sortir d'une logique d'affrontement avec les syndicats ?

Jour 2 - Après-midi

11. Examiner la question du reclassement professionnel

12. Intégrer la protection sociale complémentaire dans les collectivités

Pré-requis



Bonnes connaissances en droit social applicable à la fonction publique

Public cible

DGS, DRH, agents territoriaux cadres intermédiaires

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.
- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

